

**EUROPE
ÉCOLOGIE**
Donnons vie à l'Europe.

La prise de décision au sein de l'Union européenne

DES CHIFFRES

- Plus de 90 % des décisions sont votées conjointement par le Conseil de l'UE et le Parlement.
- 70% des nouvelles lois sont d'origine européenne.

NOS PROPOSITIONS

- Renforcer la consultation des citoyens avant de proposer une nouvelle loi européenne.
- Encadrer l'influence des lobbies sur les institutions.
- Élire un médiateur européen sans affiliation politique pour recevoir et enquêter sur les plaintes des citoyens contre les institutions européennes.
- Étendre le contrôle des parlementaires européens sur la Commission.

LE RÔLE CROISSANT DU PARLEMENT EUROPÉEN

Seulement consulté à l'origine, il participe dorénavant au vote de la grande majorité des actes législatifs européens, sur un pied d'égalité avec le Conseil de l'UE : c'est la procédure législative ordinaire. De rares décisions sont prises autrement, souvent par le Conseil avec une simple consultation du Parlement : ce sont les procédures législatives spéciales.

LA PRISE DE DÉCISION

1. La Commission transmet une proposition d'acte législatif au Parlement et au Conseil.
2. Le Parlement et le Conseil doivent s'accorder sur le texte selon une procédure de navette en 3 lectures maximum : possibilité de modifier le texte, comité de conciliation en cas de blocage.
3. Si le texte est adopté, il est ensuite transposé dans le droit national des États membres.

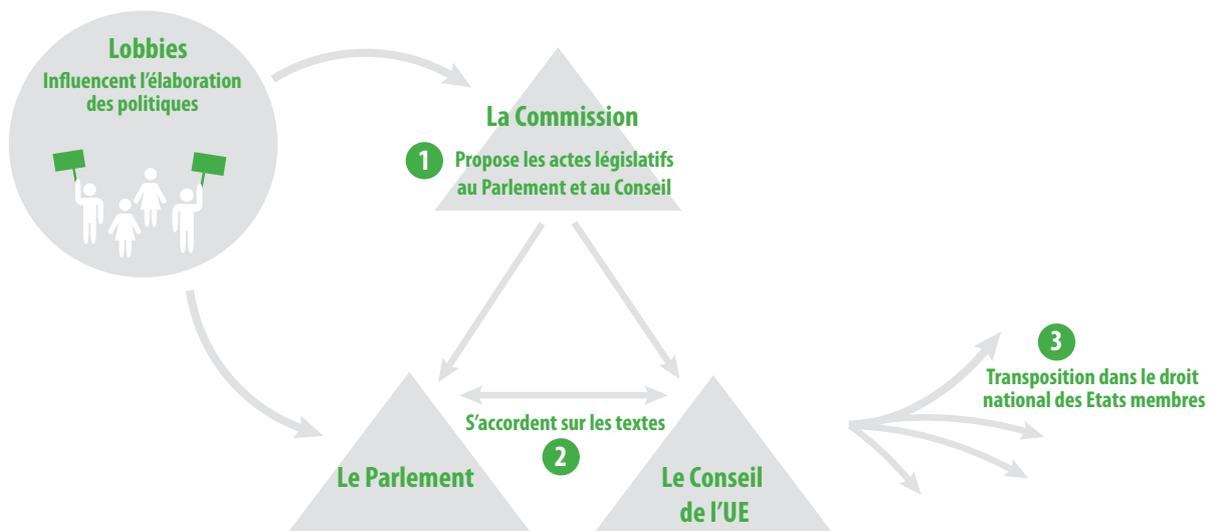
POUR UN SYSTÈME PLUS DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENT

Les institutions européennes ont la réputation d'être loin des citoyens et envahies par les lobbys. Sous prétexte de parer à l'urgence de la crise économique et financière, les gouvernements ont créé des structures qui échappent à tout contrôle parlementaire, notamment la Troïka. Le déficit démocratique et le manque de transparence dans le processus décisionnel doivent être résorbés afin de réconcilier les citoyens avec la politique européenne.

L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

Instaurée par le traité de Lisbonne (2009) et défendue par les Verts, l'ICE est une étape importante pour la démocratie européenne car elle permet aux citoyens de faire valoir leurs revendications.

Un million de citoyens originaires d'au moins un quart des États membres peuvent demander à la Commission de soumettre une proposition de texte. Exemple : l'ONG Right2water a soumis une initiative citoyenne européenne à la Commission afin que l'accès à l'eau et l'assainissement soit reconnu comme un droit humain pour tous.



**Europe Écologie se bat pour plus de transparence, et des institutions plus proches des citoyens.
Aller voter le 25 mai permettra de renforcer la légitimité du Parlement.**